

RESULTATS DES élections du CSE LDC Bourgogne

La CGT passe de l'organisation syndicale qui avait le moins de voix en 2015 à celle qui a le plus de voix en 2019 ! La CGT dépasse les 30 % et peut désormais signer seule des accords "bons" pour les salariés !

Résultat aux élections du CSE 2019 - LDC Bourgogne					
Collège		Elus		Nombre de voix par liste	Représentativité syndicale
		Titulaires	Suppléants		
Ouvriers / Employés	CGT	4	4	2123	30,93%
	UNSA	3	2	1363	19,86%
	CFDT	3	3	1251	18,23%
	FO	2	3	1195	17,41%
Agents de Maîtrise	CGC	1	1	31	0,45%
Cadres	CGC	1	1	22	0,32%

La CGT vous remercie pour votre confiance.

Nous prenons cette forte progression comme une véritable reconnaissance du travail engagé sur le dernier mandat.

Et l'équipe CGT nouvellement élue, vous assure d'ores et déjà qu'elle va poursuivre son investissement pour les 4 années à venir.

L'équipe CGT va concentrer ses efforts et son combat pour défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés, et bien sûr toujours chercher à améliorer les acquis sociaux existants. Sans oublier d'innover, et de construire des propositions pour répondre aux défis de la période actuelle avec ses problématiques (comme le projet de restructuration engagé) et des nouveaux besoins sociaux (dûs à l'allongement de la durée de vie au travail, les horaires de plus en plus aléatoires, la garde des enfants, etc).

Elus CGT		
Titulaires	Suppléants	
BRIDE (GENIN) Corinne	BECKER Vanessa	24h / mois
BANGUE NDADE Arnaud	BADEZ Jean-Loup	24h / mois
BADEZ Chantal	PICAUD Christelle	24h / mois
Rollet Bruno	BOULAY Laurent	24h / mois
RS CGT au CE	SOTTON Ghislaine	20h / mois
DS CGT	BRIDE Corinne	24h / mois

En toute transparence, voici la répartition des nouveaux droits pour chaque organisation syndicale. Les élus CGT passeront l'intégralité de leur temps à s'occuper des intérêts individuels et collectifs des salariés.		
	Temps pour la CGT	140 h / mois
Temps pour les autres syndicats	512h / mois	

Jusqu'au dernier moment, direction et les autres syndicats se seront unis pour combattre la CGT et ses militants ! Le protocole d'accord prévoyait 1 collège Maîtrise et un collège cadre, soit 2 élus avec 53 voix. Sans cette magouille, la CGT aurait 1 élu titulaire et 1 élu suppléant supplémentaires.

Pour la CGT, les choses sont claires : nous représentons les salariés, nous mènerons notre activité exclusivement en ce sens !

=> S'il est possible ponctuellement sur un sujet de travailler avec les autres syndicats, nous le ferons.

=> Mais en aucun cas nous ne l'accepterons si c'est pour aller contre les intérêts des salariés.

Merci encore, et nous continuerons à vous informer régulièrement.